



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 26795

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les démarches engagées par les responsables de l'association des pharmaciens de Sambre-Avesnois, partie prenante de la mobilisation qui a permis en quelques semaines, de rassembler 15 000 signatures en faveur d'une réorientation de la politique de santé du Gouvernement. Ces actions qui mettent en cause « le déremboursement abusif de la plupart des préparations, le déremboursement des veinotoniques (jambes lourdes), la mise en place de la franchise annuelle de 50 euros pour un grand nombre d'assurés », soulignent le rôle essentiel que remplissent les officines de proximité au service des usagers, et plaident en faveur de « la défense d'une santé au service des patients et non des grands groupes financiers qui ne rêvent que de déréglementation ». Il lui demande de lui faire savoir les prolongements que le Gouvernement entend apporter aux attentes exprimées par les 250 officines et 15 000 usagers, dans un premier temps, engagés dans cette action.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26795

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5830

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)